

Compte rendu du Conseil Municipal de Monfaucon

séance du 21 octobre 2017

Nombre de conseillers : 8

En exercice : 8

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mil dix sept, le vingt et un octobre à dix sept heures trente, le conseil municipal de la commune de Monfaucon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la mairie sous la présidence de Monsieur Arnaud DELAIR

Date de la convocation : 18/10/2017

Présents : Monsieur Arnaud DELAIR, Monsieur Mathieu DUPUY, Monsieur Moïse FONVIEILLE, Madame Valérie FUERTES, Monsieur Stephen LYNCH, Monsieur Christophe MANTON, Madame Karine SEDENT, Madame Stéphanie VEDELAGO

Excusés :

Absents :

Réprésentés :

Secrétaire de séance : Stéphanie VEDELAGO

Lecture du compte-rendu du 29 septembre 2017 adopté à l'unanimité

Ordre du jour:

- subvention exceptionnelle à l'Amicale des chasseurs (partie 2)
- convention mise à disposition du Personnel Commune de Fraisse/Commune de Monfaucon: entretien des DFCI
- réintégration ou démission de Mathieu DUPUY

Questions diverses :

- candidatures pour le poste adjoint technique de 2ème classe

Délibérations du conseil:

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SOCIETE DE CHASSE partie2 (2017 34)

L'amicale des chasseurs sollicite une subvention exceptionnelle pour faire face aux frais dépensés lors du ball-trap du 1er et 2 juillet 2017.

Les membres du Conseil municipal présents acceptent à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 600.00 € à l'Amicale des Chasseurs et autorisent M. le 1er adjoint à signer tout document s'y afférent, adoptée à l'unanimité.

RECTIFICATIF : Suite à une mauvaise interprétation de la secrétaire concernant la deuxième partie de la subvention celle-ci ne concerne en rien l'organisation du ball-trap mais un arriéré sur l'exercice 2015 et 2016, donc une régularisation.

Je vous prie de m'en excuser. La secrétaire.

CONVENTION MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DE LA COMMUNE DE FRAISSE/COMMUNE DE MONFAUCON (2017 35)

M. le 1er adjoint donne lecture de la convention qui a pour objet de préciser les conditions de certaines mises à disposition et prestations techniques.

Elle précise les conditions et modalité de mise à disposition de l'agent communal de la commune de Fraisse à de la commune de Monfaucon, afin de réaliser le fauchage des accotements (banquette et contre-fossé) des DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies) situées sur ladite commune.

M. le 1er adjoint présente les articles de cette convention qui précise que cette mise à disposition de l'agent communal se fera à hauteur de 50h maximum pour l'exercice 2017, avec le matériel de la commune de Fraisse (entente intercommunale).

La commune de Monfaucon devra s'acquitter des heures effectuées par l'agent communal de Fraisse.

Le remboursement se fera sur présentation d'un tableau récapitulatif complété et signé par les deux parties.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, donnent leur accord, autorisent M. le 1er adjoint à signer cette convention (en annexe) ainsi que le tableau récapitulatif, décision adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Travaux : les devis d'entretien des batiments communaux (réparation de la fuite à la salle des fêtes et réparation du clocher de l'église) sont validés.

Point sur des élections partielles : suite à la démission du Maire actée par la Préfecture le 9 octobre 2017 et reçue en mairie le 13 octobre 2017, une réunion publique est programmée le 21 octobre 2017 à 18h00 à la salle des fêtes communale pour informer la population de la suite à donner.

Conseil municipal : Réintégration au sein du Conseil de M. DUPUY Mathieu.

Remplacement adjoint technique territorial : point sur les candidatures reçues. Les entretiens débiteront en novembre.

Repas des anciens : arrêté le 16 décembre 2017 - 12h00 à la salle des fêtes.

Fin de la séance à 18h00

Les membres du Conseil,